

-----Message d'origine-----

De : lourdes

Envoyé : 21 mars 2007 22:09

À : BAPE - Communication Web

Objet : question concernant la construction du pipeline S-Laurent

Ma question est la suivante:

La Compagnie Ultramar disposera d'un moyen de transport lui permettant de faire plus de bénéfices, donc d'augmenter sa valeur d'actif et de valeur boursière.

Compte tenu que les propriétaires sont obligés de signer l'entente, pourquoi la valeur de la servitude ne serait-elle pas basée sur une future valeur éventuelle des profits de la Compagnie Ultramar et de la valeur boursière obtenue par l'augmentation de valeur de ce futur pipeline.

De plus, lors d'une vente éventuelle du pipeline Ultramar, pourquoi cette vente ne donnerait-elle pas à ceux qui sont obligés de signer cette servitude perpétuelle un bonus additionnel lors de cette vente, même si la vente a lieu dans 90 ou 100 ans?

Je suis persuadé que cela serait plus juste pour les signataires des servitudes.

Serge Veilleux